

LA LIBERTÉ

Depuis 1913



JOURNAUX CENTENAIRES DU CANADA
CENTENARY NEWSPAPERS OF CANADA

ACTUEL

UN PARC RÉCRÉATIF?

L'Association des résidants du Vieux Saint-Boniface a déposé son rapport sur les besoins récréatifs de Saint-Boniface. On y retouve plus de 80 propositions des résidants du quartier francophone.

A3

ACTUEL

LA FIN DES PESTICIDES?

Le Manitoba compte interdire l'utilisation des pesticides synthétiques sur les gazons. Retour sur l'usage de ces pesticides et sur l'efficacité des pesticides écologiques.

A8

ÉCONOMIE

OPPORTUNITÉS

La région du Bakken, qui s'étend sur le Manitoba, la Saskatchewan, le Dakota du Nord et le Montana, regorge d'opportunités économiques.

A9

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996

WWW.LA-LIBERTE.MB.CA

VOL. 100 N°15 • DU 10 AU 16 JUILLET 2013
SAINT-BONIFACE

Soleil et Salsa









photos : Daniel Bahuaud

La Fourche vibrait aux rythmes de l'Amérique latine, le 7 juillet dernier, lors de la toute première Soirée Salsa de l'été. En plus d'apprendre quelques pas de danse, le public a eu droit à des prestations de troupes professionnelles, qui ont démontré leurs talents et leurs costumes hauts en couleur. Les Soirées Salsa se dérouleront tous les dimanches, de 18 h à 20 h, jusqu'au 28 juillet.

Citation
DE LA SEMAINE

« Plusieurs résidants de Kenora les achètent au Manitoba. D'autres se rendent aux États-Unis. »

Ken Land, gérant à St. Mary's Nursery and Garden Centre commente l'usage des pesticides synthétiques, illégaux en Ontario. **| Page A8.**











Le SOMMAIRE

EMPLOIS ET AVIS

Postes à combler

DIVISION • SCOLAIRE
FRANCO-MANITOBAINE

Enseignant(e) – 1re année
Contrat temporaire 100 %

Monsieur Bruce Waldie, directeur
École Noël-Ritchot
Tél. : (204) 261-0380
Date limite : Ce poste sera ouvert jusqu'à ce qu'il soit comblé.

Enseignant(e) – maternelle
Contrat permanent 100 %

Monsieur Raymond Laflèche, directeur
École Pointe-des-Chênes
Tél. : (204) 422-5505
Date limite : le 19 juillet 2013

Orthophoniste scolaire
Contrat temporaire 50 %

Psychologue scolaire
Contrat temporaire 90 %

Madame Christelle Waldie, directrice des Services aux élèves
Bureau divisionnaire
Tél. : (204) 878-4424, poste 235
Date limite : le 16 août 2013

Pour de plus amples renseignements :
www.dsfm.mb.ca

TANTALUM MINING CORP. OF CANADA LIMITED



Journée portes ouvertes

La société Tantalum Mining Corporation of Canada Ltd. (Tanco) exploite la mine Tanco, qui est située à approximativement 160 km par voie terrestre au nord-est de Winnipeg, et approximativement 70 km par voie terrestre au nord-est de Lac du Bonnet (Manitoba). L'installation est régie par le permis n° 943 émis en vertu de *Loi sur l'environnement* du Manitoba. Il est estimé que le gisement du lac Bernic contient les deux tiers de la réserve mondiale connue de pollucite, qui contient du césium. Tanco est la seule entreprise au monde à fournir du formiate de césium à l'industrie pétrolière et gazière – un produit utilisé comme fluide de forage qui est privilégié en raison de ses caractéristiques uniques et bénignes liées à la sécurité et à l'environnement.

Tanco, avec l'aide de consultants expérimentés dans le domaine minier, a effectué un examen approfondi de l'infrastructure de la mine en réponse à des problèmes récents et localisés liés à l'intégrité de la mine. Les parties internes et externes sont d'accord que la charpente de support (le pilier de couronne) de la mine Tanco se trouvant sous le lac continuera à se dégrader. Des ingénieurs et des biologistes ont effectué un examen technique par des tiers afin d'évaluer les options possibles pour la protection du personnel de la mine, le milieu aquatique du lac Bernic et le fonctionnement de la mine. On a ainsi déterminé que l'approche pratique à adopter pour assurer la viabilité à long terme de l'exploitation était d'isoler la mine du lac. L'isolation comprendra la construction d'une digue temporaire et l'assèchement afin d'éliminer le risque immédiat d'inondation, et la construction d'une digue secondaire dans les deux ou quatre années suivantes, pour réduire les effets à long terme sur le lac et continuer à exploiter la mine.

Tanco a choisi d'organiser une journée portes ouvertes pour s'assurer que le public a la possibilité de poser des questions directement à la société quant à ses plans pour atténuer les risques d'intégrité de la mine et pour protéger le lac et la mine, ainsi que son processus relatif au permis.

Venez faire un tour quand cela vous conviendra :

Date : le 23 juillet 2013
Temps : de 14 h à 19 h
Lieu : Centre communautaire de Lac du Bonnet, 25, avenue McArthur

Pour plus d'information sur la journée portes ouvertes, veuillez communiquer avec :

Will Brits, directeur général de l'installation
Tantalum Mining Corporation of Canada
204-884-2400, poste 201
Will.Brits@cabotcorp.com

Jackie Dunn, coordonnateur de la journée portes ouvertes
Tetra Tech
204-954-6800
Jackie.Dunn@tetratech.com

Votre **carrière** de rêve vous attend...



PRÉPOSÉ(E) AUX ACTIVITÉS ET DES LOISIRS
Situé à Saint-Claude
Bilingue, Permanent, 0,372 ETP

INFIRMIERS.ÈRES AUTORISÉS.ES et INFIRMIERS.ÈRES AUXILIAIRES
Temps plein • Temps partiel • Occasionnel
Diverses localités

Pour visualiser des profils de poste détaillés pour toutes les offres d'emploi courantes, veuillez visiter notre site web
www.southernhealth.ca

...avec le **style de vie** que vous méritez.

NOUS EMBAUCHONS!
TRAVAILLER EN FRANÇAIS AUJOURD'HUI!

Si vous êtes couramment bilingue en Français et en Anglais, nous avons un rôle pour vous! Nous recrutons maintenant pour des postes administratifs, ainsi que pour des rôles dans un centre d'appel qui est chef de file dans l'industrie au Manitoba.

AGENT(E) DE SERVICE À LA CLIENTÈLE
SERVICE À LA CLIENTÈLE D'URGENCE ROUTIÈRE
RÉCEPTIONNISTE

CONTACTEZ-NOUS POUR EN SAVOIR PLUS AU SUJET DE NOS AVANTAGES

- **Divers horaires disponibles**
- **Formation rémunérée**
- **Remboursement des frais de scolarité**
- **Régime à prestations complet pour employés à temps plein**

THEA AGUILLON À
thea@pinnacle.jobs ou au 204-926-2246

POSTULER AUJOURD'HUI!
http://fr.pinnacle.jobs/carrieres





Si vous parlez anglais et français, discutez avec la Great-West de la possibilité de devenir un *préposé bilingue à temps plein aux entrevues téléphoniques avec les clients.*

Nous avons présentement un poste bilingue disponible dans notre service entrevues téléphoniques avec les clients.

Ce poste à temps plein impliquent de procéder à des entrevues téléphoniques avec des clients qui désirent souscrire une assurance-vie, une assurance invalidité ou une assurance contre les maladies graves et d'aider les tarificateurs en obtenant des renseignements médicaux et non médicaux. Vous préparerez des rapports sur les renseignements du client, documenterez les troubles médicaux et assurerez la liaison avec les médecins pour confirmer les renseignements médicaux.

Le candidat retenu aura démontré une aptitude au service à la clientèle, de solides capacités organisationnelles et d'excellentes compétences en communications orales et écrites tant en français qu'en anglais.

Faites parvenir votre curriculum vitæ à :
Johanne Absalom
Coordinatrice des ressources humaines bilingues
Courriel : johanne.absalom@gwl.ca
Télécopieur : 204 946-4116



www.lagreatwest.com

La Great-West et la conception graphique de la clé sont des marques de commerce de La Great-West, compagnie d'assurance-vie.

RETROUVEZ NOS EMPLOIS SUR WWW.LA-LIBERTE.MB.CA!

OFFRE D'EMPLOI

Équipes de couvreurs de toits recherchées pour notre bureau à Edmonton.

Équipements et outils personnels sont nécessaires.

Communiquez avec Michel au 780-962-1320.

PETITES ANNONCES



www.stleongardens.com

172-

À VENDRE

TERRAIN AGRICOLE : 160 acres SE20-4-2E près de Saint-Jean-Baptiste. Offre acceptée jusqu'au 1er août 2013. Adressez-vous par courrier au 24 Burk B, Winnipeg (Manitoba) R3X 2G8.

197-

À LOUER

CHALET À LOUER : Plage Albert, du 11 au 18 août de midi à midi et du 18 au 23 août de 17 h à 17 h. Tél. : 204 253-2181.

198-



RECYCLEZ CE JOURNAL!

NOMBRE DE MOTS	20 mots et moins	21 à 25 mots	26 à 30 mots
Semaine 1	12,35 $	13,40 $	14,45 $
Semaine 2	19,70 $	21,80 $	23,90 $
Semaine 3	22,85 $	26,00 $	29,15 $
Semaine 4	26,00 $	30,20 $	34,40 $
Semaine 5	29,14 $	34,40 $	39,65 $
Semaine 6	32,30 $	38,60 $	44,90 $

Mot additionnel : 11¢ Photo : 14,45 $





Ces tarifs incluent la taxe sur les produits et services (TPS). Les petites annonces doivent être payées d'avance et parvenues à nos bureaux au plus tard le jeudi à 12 h précédant la date de publication désirée. Aucun remboursement ni crédit n'est accordé pour les annonces annulées.

Dorénavant les petites annonces seront automatiquement insérées sur le site Internet de *La Liberté* (la-liberte.mb.ca).

DIVISION SCOLAIRE BORDER LAND

La Division Scolaire Border Land est à la recherche de candidat(e)s pour l'année scolaire 2013-2014 pour combler le poste suivant à l'École Elmwood School.

(situé à Altona, Manitoba, approximativement 100 kilomètres sud de la ville de Winnipeg)

Enseignant(e) – 2e année
Contrat temporaire – 50 %
(septembre 2013 jusqu'à juin 20, 2014)

Les candidat(e)s doivent :

- posséder un brevet d'enseignement au Manitoba;
- avoir une excellente maîtrise du français et de l'anglais à l'oral et à l'écrit;
- avoir une bonne connaissance de la philosophie de l'immersion;
- démontrer une bonne connaissance de la culture française;
- démontrer la capacité de travailler en équipe (collègues et parents);
- avoir l'enthousiasme pour les enfants du primaire;
- montrer le dévouement au développement des enfants.

Pour plus d'information, s'il vous plaît, adressez-vous au directeur de l'école, Monsieur Chris Hicks au 204-324-8611.

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur curriculum vitæ et trois références actuelles avec une lettre d'accompagnement.

Ce poste restera ouvert jusqu'à ce qu'il soit comblé.

Madame Krista Curry, directrice générale
Division Scolaire Border Land
120 9th St, Altona (Manitoba) R0G 0B1
Téléphone : 204-324-6491
Télécopieur : 204-324-1664
Courriel : blsd@borderland.ca

Nous remercions les candidat(e)s de leur intérêt. Seulement les personnes choisies pour une entrevue seront contactées. La personne retenue pour ce poste devra soumettre la copie originale d'une vérification judiciaire, jugée satisfaisante par l'employeur avant d'entrer en poste.



Le Centre de santé Saint-Boniface Inc. est un centre francophone qui offre des services de santé primaire dans les deux langues officielles aux gens d'expression française de Winnipeg et à la population de Saint-Boniface.

En conformité avec les buts, objectifs et mandat du Centre de santé, une connaissance approfondie des deux langues officielles est requise pour ce poste.

Commis de soutien administratif

POSTE SYNDIQUÉ DE DURÉE DÉTERMINÉE

Sous la supervision générale de la chef des programmes et des opérations et en tant que membre d'une équipe interdisciplinaire, la personne choisie devra :

- assurer l'entrée de données médicales (allergies, chirurgies, liste de problèmes médicaux, etc.) de la clientèle dans le logiciel clinique.
- fonctionner de façon autonome.
- démontrer une connaissance de la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.*
- démontrer une bonne compréhension de la terminologie médicale.

Exigences du poste

- Expérience à travailler au sein d'une équipe.
- Expérience à travailler dans un domaine informatisé.
- Étudiant en deuxième ou troisième année d'un programme de sciences infirmières ou équivalent.
- Expérience à travailler dans le domaine de la santé.
- Certificat en terminologie médicale ou cours de terminologie médicale ou équivalent (atout).
- Certificat de casier judiciaire satisfaisant.

Salaire : selon la convention collective du syndicat SEGM

Veuillez soumettre votre curriculum vitae, accompagné d'une lettre de présentation, avant le **17 juillet 2013**, à :

Madame Liliane Prairie
409, avenue Taché, salle D1048, Winnipeg (Manitoba) R2H 2A6
Téléphone : 204-237-2019 Télécopieur : 204-953-2260
Courrier électronique : lprairie@centredesante.mb.ca

Nous remercions toutes les personnes qui posent leur candidature, cependant, nous communiquerons seulement avec les personnes choisies pour une entrevue.



www.centredesante.mb.ca

LA LIBERTÉ

Depuis 1913

JOURNALISTE

Sous la responsabilité de la rédactrice en chef, la personne choisie devra :

- mener des entrevues, rédiger des articles, prendre des photos;
- faire la recherche de sujets d'articles;
- faire le suivi de ses dossiers et assurer une part de la couverture communautaire régionale;
- couvrir des sujets dans différents domaines : politique, communautaire, économique, culturel, etc.

Exigences :

- maîtrise du français parlé et écrit et bonne connaissance de l'anglais;
- excellentes capacités de travailler en équipe et sous pression et de respecter des échéanciers serrés;
- disponibilité pour couvrir des événements en soirée et les fins de semaine au besoin;
- posséder une voiture et un permis de conduire valide.

Lieu de l'emploi : Saint-Boniface (Manitoba)

Entrée en fonction : dès que possible

Le journal offre un excellent régime d'assurances collectives et une équipe dévouée et dynamique.

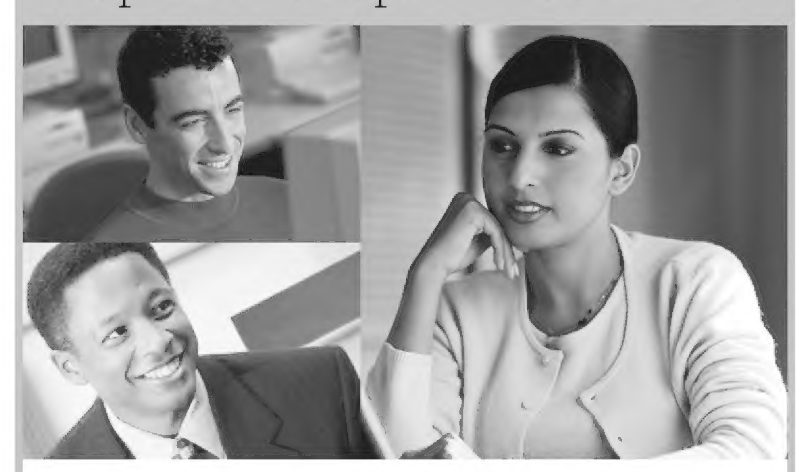
Faites parvenir votre candidature **avant le 15 juillet 2013** à :

Sophie Gaulin, directrice
Journal La Liberté
C.P. 190 Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4
Téléphone : (204) 237-4823 ou 1 (800) 523-3355
Courriel : la-liberte@la-liberte.mb.ca

Seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s en entrevue seront contacté(e)s.

Le seul hebdomadaire publié en français au Manitoba depuis 1913.

La prochaine étape de votre carrière?



SPÉCIALISTE, RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (BILINGUE)

Vous excellez dans le service à la clientèle et vous désirez mettre à profit votre habileté en répondant aux questions de notre clientèle au sein de notre Service d'assistance aux clients. Vous êtes à l'aise dans l'environnement d'un centre d'appels et vous désirez faire partie d'une compagnie prospère, en pleine expansion et qui est le chef de file dans le secteur de l'assurance pour soins médicaux et dentaire.

La principale tâche de la personne qui occupe ce poste consiste à traiter les demandes de renseignements visant les garanties Soins médicaux et Soins dentaires de la part de nos clients collectifs en provenance de notre ligne 1 800.

Une formation s'étalant sur huit semaines et commençant le **16 septembre 2013** sera offerte aux frais de la Compagnie afin de vous permettre de développer vos connaissances relatives aux demandes de règlement pour soins médicaux et dentaires. L'échelle salariale pour ce poste commence à 34,405$.

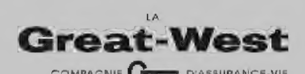
Compétences et aptitudes requises:

- Aptitudes marquées pour le service à la clientèle
- Solides aptitudes pour la communication verbale et écrite, en anglais et en français
- Capacité éprouvée pour le travail d'équipe
- Connaissances de base de l'utilisation d'un ordinateur

Franchissez la prochaine étape.
Nous offrons un environnement de travail stimulant au sein d'une équipe, un salaire et des avantages sociaux concurrentiels, ainsi que des possibilités de croissance professionnelle et personnelle.

Toutes les possibilités d'emploi de la Great-West sont affichées dans notre site Web, à l'adresse: **www.greatwestlife.com**. Vous pouvez consulter notre section Carrières et postuler en ligne d'ici le **vendredi, le 2 août 2013**.

Nous nous engageons à employer un effectif diversifié et nous encourageons toute personne qualifiée à poser sa candidature. Nous communiquerons avec vous si vous êtes retenu pour une entrevue.

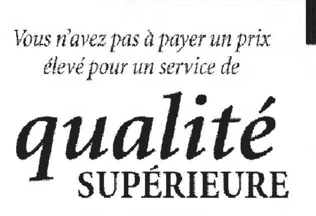


L'emploi du masculin vise uniquement à alléger le texte.

www.greatwestlife.com

À VOTRE SERVICE

SERVICES



Il pourrait même vous être offert à un coût inférieur. Comparez. Communiquez avec nous dès aujourd'hui.



(204) 233-4949
Sans frais : 1 888 233-4949
357, rue Des Meurons, Saint-Boniface



AFM PLOMBERIE CHAUFFAGE
Résidentiel et commercial
(204) 231-4664
afm@mts.net
www.afmplumbingheating.com





4e Génération
La famille Brunet célèbre 100 ans et est fière d'avoir la 4e génération avec l'équipe.
www.brunetmonuments.com
405, rue BERTRAND
St-Boniface, Manitoba
233-7864
Sans frais: 1(888)733-3323



Audioprothésiste TACHÉ
396, avenue Taché
Tél. : 204-237-9555
Fax : 204-233-7353

Jim Ryan audiologiste à votre service
Aides auditives
Accessoires
Aide de télé
www.grantparkhearingcentre.com

Cet espace est à votre disposition!
Informez-vous en composant le 204 237-4823 ou 1 800 523-3355

Cet espace est à votre disposition!
Informez-vous en composant le 204 237-4823 ou 1 800 523-3355





Découvrez l'abonnement
édition en ligne
L'intégrale de votre hebdomadaire en numérique

OFFRE SPÉCIALE POUR LES ABONNÉS DE LA VERSION PAPIER

Vous recevez déjà *La Liberté* version papier et vous souhaitez vous abonner à *La Liberté* édition en ligne. Pour 10 $ de plus, recevez *La Liberté* avant tout le monde.

10 $/an  +  

TARIF RÉGULIER

Vous n'êtes pas abonné(e) à *La Liberté* version papier. Et vous voulez recevoir *La Liberté* avant tout le monde? Abonnez-vous à *La Liberté* édition en ligne pour 25 $.

25 $/an  

RENDEZ-VOUS SUR WWW.LA-LIBERTE.MB.CA!

AVOCATS-NOTAIRES

TAYLOR McCAFFREY srl
AVOCATS ET NOTAIRES

Me ALAIN L.J. LAURENCELLE *
988-0304 / al@tmlawyers.com

Me MARC E. MARION
988-0398 / mmarion@tmlawyers.com

Me SOLANGE BUISSÉ
988-0394 / sbuisse@tmlawyers.com

Me PATRICK RILEY *
988-0448 / priley@tmlawyers.com

Me JEFF PALAMAR *
988-0364 / jpalamar@tmlawyers.com

Me JOHN MYERS *
988-0308 / jamyers@tmlawyers.com

** services juridiques offerts par l'entremise d'une société légale à responsabilité limitée*

Notre cabinet offre aux particuliers, aux organismes à buts non-lucratifs et aux entreprises une gamme complète de services juridiques comprenant, entre autres, des services reliés aux entreprises commerciales, à l'insolvabilité, à l'achat/vente de maison, à l'impôt, aux relations de travail et d'emploi, au droit familial, aux testaments et successions, à la propriété intellectuelle et au litige général.

tmlawyers.com

AIKINS
CABINET JURIDIQUE

J. Guy Joubert
Barbara M. Shields
John B. Martens

AIKINS, MACAULAY & THORVALDSON s.r.l.
Tél.: (204) 957-0050 aikins.com



Barry L. Gorlick, c.r.
Scott A. Lancaster

800 – 444, AVENUE ST-MARY
WINNIPEG (MANITOBA)
R3C 3T1
Tél. : (204) 956-1060
Téléc. : (204) 957-0423
www.monkgoodwin.com

Alain J. Hogue
AVOCAT ET NOTAIRE
Barreaux du Manitoba et de la Saskatchewan

Domaines d'expertise:
- préjudices personnels
- demandes d'indemnité pour Autopac
- litiges civil, familial et criminel
- ventes de propriété; hypothèques
- droit corporatif et commercial
- testaments et successions

Place Provencher
194, boul. Provencher
237-9600

TEFFAINE, LABOSSIÈRE
Avocats et notaires
Rhéal E. Teffaine, c.r.
Denis Labossière

247, boulevard Provencher
Saint-Boniface (MB)
R2H 0G6
Téléphone: 925–1900
Fax: 925–1907

ABONNEZ-VOUS À


OPTIONS OFFERTES

	Au Manitoba	Ailleurs au Canada
1 an	33,60 $ ❐	36,75 $ ❐
2 ans	56,00 $ ❐	63,00 $ ❐

Nom
Prénom
Adresse
Ville Province
Code postal Téléphone

Je choisis de payer par :
❐ Visa : ____________ Expiration : ______
❐ MasterCard : ____________ Expiration : ______
(inscrire le numéro de votre carte et la date d'expiration)

Chèque ou mandat poste :
(libellez votre chèque ou mandat de poste à l'ordre de La Liberté)
C.P. 190, 420, rue Des Meurons, unité 105 Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

LA LIBERTÉ

Depuis 1913

Journal hebdomadaire publié le mercredi par Presse-Ouest Limitée

C. P. 190
420, rue Des Meurons, unité 105
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

Directrice et rédactrice en chef :
Sophie GAULIN
Rédactrice adjointe et projets spéciaux :
Lysiane ROMAIN
Journalistes :
Daniel BAHUAUD, Katrine DENISET,
Camille HARPER-SÉGUY (congé de maternité)
et **Thibault JOURDAN**
Journaliste et reporter de projets spéciaux :
Wilgis AGOSSA
Journaliste stagiaire :
Chloé LE MAO
Chef de la production :
Véronique TOGNERI
Webmestre et infographiste :
Françoise GÉNUIT
Adjointe à la direction :
Roxanne BOUCHARD
Réceptionniste :
Sophie WILD
Caricaturiste :
Cayouche (Réal BÉRARD)

Les bureaux sont situés au 420, rue Des Meurons, unité 105 et sont ouverts de 9 h à 17 h du lundi au vendredi

Toute correspondance doit être adressée à *La Liberté*, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

Les lettres à la rédaction seront publiées si leur contenu n'est pas diffamatoire et leur auteur(e) facilement identifiable. L'heure de tombée pour les lettres à la rédaction est le vendredi 12 h pour une possible parution le mercredi de la semaine suivante.

Veuillez noter que les chroniques publiées dans *La Liberté* reflètent l'opinion de leurs auteurs et pas forcément celle du journal



Téléphone : (204) 237-4823
Sans frais : 1 800 523-3355
Télécopieur : (204) 231-1998
Web : la-liberte.mb.ca

L'heure de tombée pour les annonces est le mercredi 16 h pour parution le mercredi de la semaine suivante. La direction se réserve le droit de refuser toute annonce envoyée après cette échéance ou d'imposer une surcharge de 10 %.

Nos annonceurs ont jusqu'au mardi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

L'adresse Internet : www.la-liberte.mb.ca

Courrier électronique :

Direction et lettres à la rédaction :
la-liberte@la-liberte.mb.ca

Communiqués de presse :
redaction@la-liberte.mb.ca

Abonnements :
administration@la-liberte.mb.ca

Département graphique :
production@la-liberte.mb.ca

L'abonnement annuel :
Manitoba : 33,60 $
(TPS et taxe provinciale incluses)
Ailleurs au Canada : 36,75 $ (TPS incluse)
États-Unis : 95 $ • **Outre-mer :** 130 $

Les abonné(e)s manitobain(e)s qui passeront une partie de l'année aux États-Unis devront payer un supplément de 5 $ par mois

Les changements d'adresse pour les abonnements doivent nous parvenir AU MOINS DIX JOURS avant la date de déménagement.

Le journal LA LIBERTÉ est imprimé sur les presses de **Derksen Printers à Steinbach**.

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA à :
C.P. 190,
SAINT-BONIFACE (MANITOBA) R2H 3B4

COURRIEL : la-liberte@la-liberte.mb.ca

ISSN 0845-0455









« Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques, qui relève de Patrimoine canadien. »



GRAND CONCOURS

GAGNEZ UN VOYAGE POUR 4

VIA Rail Canada™

À CHURCHILL

Participez en nous envoyant votre plus belle histoire grâce à ***La Liberté* numérisée projet Peel.**
Rendez-vous à www.la-liberte.mb.ca.

Envoyez votre histoire à **la-liberte@la-liberte.mb.ca**, d'un maximum de 300 mots **avant le 18 octobre.** Elle sera publiée dans *La Liberté*. Le gagnant sera tiré au sort parmi toutes les lettres publiées.

Le grand vainqueur sera annoncé le 25 octobre 2013.

BONNE CHANCE!

Lisez la première lettre de notre concours et ensuite, à vous de jouer!

Merci à La Liberté *pour son trésor informatisé!*

Madame la rédactrice,

L'autre jour, en honneur de la journée du décès de mon père, j'ai tapé « Cyrille Sabourin », entre guillemets (c'est essentiel de les mettre) dans *La Liberté* numérisée (Projet Peel). Mon geste m'a fait remonter une variété d'émotions très personnelles.

Mes parents se sont mariés le 1er juillet 1946. J'avais toujours présumé que cette date était un samedi. J'ai été surpris d'apprendre qu'ils se sont mariés un lundi. Nous avons des photos des mariés, mais jamais on m'a précisé que «la toilette de la mariée consistait en une longue robe de satin blanc, recouverte de tulle, avec manches longues en pointe et collet «Peter Pan». Elle avait un voile long et une couronne, et tenait un bouquet de roses.» En lisant ce paragraphe dans *La Liberté* du 5 juillet 1946, je me suis senti aux noces de mes parents. J'étais là. Quelle joie! C'était un moment de vrai bonheur intense.

Un peu plus loin dans ma recherche, j'ai lu que madame Cyrille Sabourin (Marie-Claire Fontaine) avait gagné au bingo à Letellier le vendredi 21 avril 1961. Il me semblait bien que ce Noël de cette année était particulièrement rempli de cadeaux.

Merci madame la rédactrice en chef pour avoir pris l'initiative d'offrir à la communauté ce trésor informatisé. L'histoire a été revécue et les larmes de joie coulent encore. Soyez assurée que je n'ai pas fini de revisiter *La Liberté* numérisée, tellement j'ai eu la piqûre d'aller à la rencontre de vieux souvenirs. Nos vies en famille viennent de s'enrichir formidablement.

PS: Ne perdez pas de temps à chercher des fautes de grammaire dans ma lettre car vous pouvez constater à la page 14 dans le numéro du 28 juin 1963 qu'en 4e année le soussigné a obtenu 79 % à son examen final en français.

Maurice Sabourin
Saint-Boniface (Manitoba)
Le 26 juin 2013

ACTUALITÉS

SAINT-BONIFACE

Planifier, pour mieux jouer

Les résidants du Vieux Saint-Boniface ont les loisirs à cœur, et préconisent une brochette d'améliorations au parc Provencher, notamment la création d'un nouveau complexe sportif.


Daniel BAHUAUD

redaction@la-liberte.mb.ca

L'Association des résidants du Vieux Saint-Boniface (ARVSB) a déposé, le 8 juillet, son rapport sur les besoins récréatifs du quartier francophone, qui mise avant tout sur des idées de rénovation du parc Provencher.

Parmi les quelque 80 suggestions émises par les résidants, lors d'une rencontre publique tenue le 29 mai, le rapport indique que la construction d'un complexe sportif doté d'une patinoire et d'un terrain de soccer intérieurs était la plus populaire.

De plus, ils ont souligné le besoin d'une piscine intérieure et de toilettes publiques dans le parc Provencher, ainsi que la construction d'un kiosque à musique et l'élaboration d'un jardin communautaire. En outre, plusieurs résidants ont préconisé l'établissement d'un marché agricole, ou encore d'un parcours historique, doté de plaques interprétatives racontant l'histoire de la lutte des Franco-Manitobains pour obtenir leurs droits linguistiques.


photo : Daniel Bahuaud

Mathieu Allard.

« La rencontre a donné aux résidants la permission de rêver, indique le président de l'ARVSB, Mathieu Allard. Il y a eu beaucoup d'idées, et beaucoup d'intérêt. Les suggestions nous donnent une excellente base pour faire avancer le dossier. Il sera maintenant question d'établir nos priorités.

« La question la plus immédiate pour les résidants sera quoi faire des 200 000 $ que leur a promis le conseiller municipal de Saint-Boniface, Daniel Vandal. Évidemment, un multiplexe sportif est un projet d'envergure, bien que l'idée ait été la plus populaire à la rencontre. Si l'ARVSB se met derrière ce projet, il nous faudra solliciter le concours de bailleurs de fonds et de partis prenants intéressés. »

Un résidant de la rue Dumoulin, Craig Adolphe se dit pour sa part heureux et « agréablement surpris », de l'appui des résidants pour l'écologisme et l'aménagement de certains espaces verts pour la production alimentaire. « Ils ont appuyé notre idée d'un jardin communautaire et d'un verger au parc Whittier », indique le porte-parole de l'organisme environnemental Transitions Saint-Boniface.

Le président du Centre récréatif Notre-Dame, Raymond Comeault, estime pour sa part qu'il est « trop tôt pour commenter en profondeur le rapport de l'ARVSB. » « À l'heure où la Ville de Winnipeg veut examiner l'avenir du parc Provencher et des installations de loisirs à Saint-Boniface, il était cependant très rassurant de constater le vif intérêt du public, qui a assisté en grand nombre à la rencontre de mai, déclare-t-il. Certaines idées avancées seraient très faciles à mettre en pratique. On veut des toilettes publiques dans le parc? Il y aurait peut-être moyen d'arriver à une entente avec la Ville pour offrir l'accès à celles de la piscine au public, et même de les ouvrir plus tôt le matin.

« Quant à un complexe sportif, celui en construction à Garden City se chiffre à quelque 17 millions $, poursuit-il. C'est à voir s'il est de mise d'en construire un nouveau dans le parc. C'est possible, étant donné l'état de l'aréna Bertrand, qui risque de fermer ses portes avant bien longtemps. »

La présidente du Club Éclipse, Florence Bourgouin, s'inquiète de la place qu'occuperait un complexe du genre dans le parc. « Personne ne veut éliminer les espaces verts, souligne-t-elle. Et puis faudrait-il que le Club Éclipse cède du terrain? La perte de notre stationnement qui, en l'occurrence, sert aux employés de CKSB et aux gens qui fréquentent le Centre récréatif Notre-Dame, serait regrettable.

« Aurions-nous même à déménager?, se demande-t-elle. Évidemment, à ce point-ci, c'est de la pure spéculation. Mais si l'idée est caressée, il faudra répondre à toutes ces questions. »

Pour sa part, Mathieu Allard se dit optimiste. « Sans connaître à présent quelles seront nos priorités ultimes dans le dossier des loisirs, je sais par contre que les résidants pourront se mobiliser pour réaliser une variété de projets, déclare-t-il. La clé sera d'entreprendre ce qui est réalisable. Reste à voir si cela comprend un multiplexe sportif. »

ERRATUM

Une erreur a été commise dans l'article intitulé *Dix ans de progrès*, paru dans le journal du 3 au 9 juillet à la page A6. Il était écrit que le programme scolaire s'adressait à des enfants de trois ans et plus. Or celui-ci s'adresse en fait à des enfants de cinq ans et plus, il constitue la suite du programme préscolaire. De plus, le programme d'autisme bilingue ne dépend pas de la Fondation St.Amant mais de l'établissement St.Amant, qui sont deux entités séparées. Toutes nos excuses.

Éditorial



par Jean-Pierre Dubé
jpdube@la-liberte.mb.ca @jeanpierre_dube

Lever le couvre-feu

Ce qui est frappant quand on entre dans le Vieux Saint-Boniface en soirée, c'est l'impression que le couvre-feu a été déclaré. Même le weekend en été quand il fait beau.

Comment ça se fait?

La démographie : un quartier d'aînés, d'étudiants universitaires, de jeunes familles, de célibataires, d'artistes et d'assistés sociaux? Les habitudes : à 20 h, les enfants sont au lit et les autres sont devant un écran de téléphone, d'ordinateur ou de télé? La criminalité : chacun a peur de sortir et s'enferme à double tour? La peur des moustiques, des ratons-laveurs, des camions sur le boulevard et des souteneurs dans les ruelles?

Deux récentes rencontres des citoyens ont montré que les résidants sont préoccupés par la qualité de vie du quartier. Celle du 27 juin convoquée par le chef de police de Winnipeg visait à engager les citoyens dans la lutte contre la criminalité. Et un comité de résidants a spontanément été mis sur pied à partir de la prise de conscience que oui, on peut contribuer à la sécurité autrement qu'en devenant invisible.

L'autre était une réunion publique de l'Association des résidants du Vieux Saint-Boniface (ARVSB) sur la question des loisirs dans le quartier, en particulier sur le réaménagement du parc Provencher. Parmi les 80 suggestions faites le 29 mai, un consensus émerge sur un nouveau centre sportif comprenant une patinoire et un terrain de soccer.

Ce type d'établissement se situerait toutefois au-delà du mandat de l'ARVSB de revitaliser les loisirs. Une arène d'une dizaine de millions de $ peut servir aux sports organisés, mais quelle est sa valeur communautaire? Qu'est-ce qu'on peut faire avec l'aide de 200 000 $ offerte par la municipalité?

Selon le compte-rendu publié cette semaine, les participants avaient d'autres idées : parcours piétonniers, jardins collectifs, verger public, marché agricole, par exemple. L'écologie sociale serait le dénominateur commun de ces suggestions. Elles rejoignent le concept de "la santé de la population" qui passe entre autres par une prise de conscience qu'on peut, à l'intérieur d'un milieu identifié, améliorer nos conditions de vie.

Qu'est-ce qu'un quartier en santé? C'est un milieu où se fait une promotion active de l'activité physique en plein air sous toutes ses formes autour d'installations conviviales facilement accessibles à pied.

La vision d'un tel quartier est organique : les loisirs ont un impact sur la santé, la vie socioculturelle, l'éducation et la sécurité. C'est un milieu où l'environnement est aménagé en fonction de réduire les incidences de pollution, de maladie, d'accident et de criminalité. Où sont établis des espaces de convergence favorisant le jeu et la socialisation informels en présence de résidents de plusieurs générations.

Un minimum de structures de loisirs suffit dans ce nucléo. On doit y trouver des tables et bancs, une buvette, une cantine d'alimentation saine et les essentielles toilettes. On pourrait créer un tel lieu de chaque côté du boulevard Provencher.

Les résidants sont-ils prêts à prendre possession du quartier français en se manifestant ensemble dans l'espace public? La présence aux deux rencontres demeure encourageante. La tâche de l'ARVSB est de construire sur l'appétit exprimé en continuant d'informer et de consulter sur les prochaines étapes. Elle devrait sans tarder proposer au résidants une démarche intergénérationnelle visant la prise de décision sur les orientations du plan de loisirs.

Ce serait construire des conditions favorables de mobilisation pour la mise en œuvre qui permettrait, un bon soir, de lever le couvre-feu.



À VOUS *la parole*

À vous la parole est une nouvelle rubrique sur notre site Web. Vous pouvez réagir aux lettres sur ***www.la-liberte.mb.ca.***

Votre journal a une grammaire « genre hippie »

Madame la rédactrice,

Un p'tit mot pour féliciter, vous et votre équipe, de la nouvelle présentation graphique de *La Liberté*. Elle me plaît. Elle me plaît énormément.

Je crois aussi qu'elle vieillira bien. Ce qui n'est pas nécessairement le cas en graphisme qui a ses caprices et ses modes passagères.

En consultant les anciens numéros de *La Liberté* et de *La Liberté et le Patriote* maintenant en ligne grâce au projet Peel (bravo et félicitation pour ça itou!), je suis tombé sur une lettre d'un abonné de Carman au Manitoba qui n'appréciait pas du tout « mais pas du tout! » les caprices graphiques que se donnait le journal dans sa recherche d'une cure de jouvence durant les années 1970.

Voici de larges extraits de la lettre que Henri Bruyère s'est donné la peine d'écrire le 14 janvier 1974 pour communiquer ce mécontentement :

« C'est avec regret que je constate qu'au début de cette nouvelle année, votre journal continue à se servir de lettres minuscules pour le nom de nos belles paroisses manitobaines. C'est là un manque de respect envers les nôtres, et un mauvais exemple à donner aux jeunes.

« Vous n'êtes pas sans savoir que vos lecteurs savent plus ou moins la grammaire, celle qui a les vraies règles à suivre. Il semble que celui qui imprime votre journal a une grammaire « genre hippie »; si j'étais son supérieur, il agirait autrement. [...]

« Si on doit continuer comme dans vos deux derniers numéros, je préfère être retranché de la liste comme abonné. Ne soyez pas étonné si d'autres font la même demande, surtout quand on demandera le coût de l'abonnement. »

Perdre un abonné parce qu'on refuse de mettre une majuscule au début d'un nom propre : ces graphistes, ce sont de vrais artistes!

Lucien Chaput
Bélair (Manitoba)
Le 4 juillet 2013




Jean-Pierre DUBÉ

LA LIBERTÉ REVISITÉE


Le 25 mars 1994



www.la-liberte.mb.ca



LIBERTÉ

Saint-Boniface, du 25 au 30 mars 1994 Tél.: 237-4823 Fax: 231-1998 60¢ + taxes

SALON MORTUAIRE DESJARDINS 357, rue DesMeurons Saint-Boniface, Ma (204) 233-4949 1-800-665-0488 FAX: (204) 231-20 DENIS J. MARCOUX GÉRANT

ASSURANCES D'ESCHAMBAULT 136, BOULEVARD PROVENCHER GILBERT D'ESCHAMBAULT Tél.: 237-4

Le financement aux organismes coupé de 5 % en 1994

Faut-il enterrer l'Entente?

En deux ans, le financement d'Ottawa aux organismes francophones du Manitoba est passé de 1,62 à 1,38 million $. À la Société franco-manitobaine (SFM) seulement, après la coupure de 10 % de l'an dernier, on vient de se faire confirmer une autre perte de 5 % de l'aide fédérale pour 1994-1995.

La SFM subit une deuxième perte consécutive dans son budget de base: de 650 000 $ en 1992 à 585 000 $ en 1993, et à environ 550 000 $ cette année.

«C'est très difficile de fonctionner comme ça, explique la directrice générale Cécile Bérard. L'an dernier, on avait préparé un plan pour redresser la situation, on avait coupé un salaire. On devra tout revoir; je dois étudier comment couper encore 25 000 $!

«La deuxième coupure (5 %) fait très, très mal. Une chose qu'on ressent dans la communauté, c'est que les autres groupes (qui ont subi des baisses de subventions) se tournent vers la SFM pour leurs besoins de secrétariat, d'argent ou de loyer.»

Dans ce contexte, Cécile Bérard se demande s'il vaut encore la peine de se battre pour une Entente Canada-communauté qui avait pour but, au point de départ il y a cinq ans, d'établir une base à long terme et d'obtenir des gros sous pour des gros projets.

On se rappelle qu'en 1992, on a dû accepter de signer une pré-entente reconnaissant ni plus ni moins le financement courant.

«On a rencontré le 10 mars le ministre du Patrimoine canadien, qui s'est dit très intéressé à une Entente de financement à long terme. Mais quand on arrive à l'enveloppe budgétaire, il semble impossible d'aller chercher plus d'argent.

«À un moment donné, poursuit la directrice générale, il faut trancher la question: est-ce que ça vaut la peine de continuer à se battre pour une Entente? Après cinq ans, on est à un point critique. La communauté a mis beaucoup d'énergie pour se concerter et prioriser. On a fait ce qu'on nous a demandé. C'est à Ottawa de se décider!

La SFM a souligné la Journée interna... 21 mars, par une cérémonie autour d... La présidente, Pat Courcelles, a pré... devant une foule d'une centaine de pe...

photo: André Brin

Assiégé!

Les As de Sainte-Anne-des-Chênes ont dû céder la victoire aux Clippers de Niverville, à la fin d'un 7e match dans la demi-finale de la Hanover-Taché. Page 20. Ne manquez pas notre enquête spéciale sur les salaires des joueurs de cette Ligue. Page 19.

Qui mène?

Dans le quatrième reportage de la série Les Francophones au Palais, Laurent Desjardins et Edward Schreyer font état de la complicité qui a permis d'importants gains pour la communauté dans les années 70. Page 23.

Citation de la semaine

«J'ai calculé que ça coûte plusieurs millions $ pour garder un député en place.»

Ronald Duhamel, député de Saint-Boniface, au sujet de la nécessité de revoir à la baisse le nombre d'élus au Parlement canadien. **Page 6.**

Des q... sans ...

Une nouv... sexuelles... Saint-Bon... tentative...

La Une de *LA LIBERTÉ* du 25 mars 1994

ÉDITORIAL 1

La fuite en silence

Les allégations d'abus sexuel sont toujours bouleversantes. Elles mettent à jour un drame personnel, ainsi qu'un drame familial et communautaire. Quand il s'agit d'un prêtre, le choc est encore plus difficile à porter.

Pourtant, on commence à en avoir l'habitude dans le diocèse de Saint-Boniface. Powerview, Richer et Holland ne sont pas les premiers endroits à traverser la crise. Ce que commence à étonner, c'est la répétition, et l'apparente difficulté de l'archevêché à prendre le contrôle de la situation.

C'est la première conclusion que l'on peut tirer du reportage de la salle des nouvelles de CBWFT du 16 mars dernier au sujet de l'abbé Jean-Paul Gagné.

«Les auteurs de l'émission ont mis en doute, de manière directe et indirecte, mon intégrité personnelle et mon ministère comme évêque de Saint-Boniface», a déclaré en réaction Mgr Antoine Hacault.

Et il a raison. Mais le fait que l'honneur de l'archevêque ait pu être bafoué n'est pas le plus important. Il y a des victimes, des jeunes, dont la vie est empoisonnée. Il y a des familles et des paroisses qui craignent pour la sécurité de leurs enfants. On peut se le demander: quand éclatera le prochain scandale?

Que va faire Mgr Hacault? Il n'annonce aucun changement dans son approche. À l'archevêché, on s'affaire à étudier la possibilité de poursuivre Radio-Canada devant les tribunaux et on se proclame au-dessus de tout doute.

«J'ai toujours agi dans ce dossier avec prudence, sagesse et compassion pour toutes les personnes impliquées», est persuadé Antoine Hacault.

Et il a ajouté: «Je réaffirme aujourd'hui (17 mars), comme je l'ai fait en 1990, que nous prendrons au sérieux toute allégation...»

La vérité reste frappante: en face d'évidences répétées, l'archevêché a simplement changé le mal de place et permis que l'abus se perpétue en faisant des permutations. Mgr Hacault se justifie en rappelant qu'aucune poursuite criminelle ne permettait de justifier une autre démarche.

En effet, on peut s'interroger sur ce qui peut bien causer, chez les victimes, une telle réticence à déposer leurs plaintes devant la GRC? C'est pourtant normal: les paroissiens protègent les prêtres et les diocésains protègent leur évêque.

Il y a des racines historiques et sociales à cette espèce d'immunité. La morale dominante a longtemps reposé sur une échelle verticale où règnait le pouvoir religieux. Un pouvoir fondé entre autres sur l'imposition du silence.

Le reportage de CBWFT a le mérite de montrer jusqu'où peut conduire la conspiration du silence.

On a vu Mgr Hacault en conférence de presse lire sa déclaration et disparaître derrière une porte. Cette image de fuite en silence est familière: les paroissiens de Somerset la connaissent; ceux de Saint-Pierre-Jolys aussi (pour une affaire de vieille église!) ont grandement souffert de l'absence qui a suivi la fuite.

Et les médias? Le porte-parole Claude Blanchette affirme que «l'archidiocèse a toujours tout fait dans son pouvoir pour être ouvert avec la presse», et «nous avons fait tout notre possible pour nous rendre disponible pour des interviews, même sur des sujets pénibles pour nous.»

Rien n'est plus loin de la vérité. Depuis 1990, malgré des demandes répétées, on a refusé à La Liberté la possibilité de rencontrer Mgr Hacault face à face pour une entrevue sur le sujet des allégations sexuelles.

La semaine dernière, il était à Hearst, Ontario. Cette semaine, c'est l'enquête de la GRC qui lui dicte la plus grande discrétion. C'est clair: «On a le droit de refuser d'accorder des entrevues, précise Claude Blanchette, Mgr n'accordera pas d'entrevue sur le sujet dans un avenir prévisible.»

On a l'impression que les autorités du diocèse vivent dans un autre monde. Ou dans un autre temps.

On sait pourtant que Mgr Hacault est un homme de compassion. La fuite et le silence sont des ennemis de la compassion.

Jean-Pierre DUBÉ



SOCIÉTÉ 2

Lorsqu'un prêtre agresse des mineurs

La loi du silence

Pendant presque 20 ans, un prêtre du diocèse de Saint-Boniface, l'abbé Jean-Paul Gagné, a été transféré de paroisse en paroisse alors que de forts soupçons d'inconduite sexuelle à l'égard d'adolescents pesaient contre lui.

Mais les autorités diocésaines ne sont pas seules en cause. Lorsqu'un drame semblable frappe une communauté, le traumatisme est tel que toutes les parties s'accordent tacitement pour ne pas en parler, surtout pas à l'extérieur. À commencer par les victimes elles-mêmes.

«C'est très difficile de se voir nommé au grand jour et d'être étiquetée dans son milieu comme «personne abusée», explique Anita Poiron, qui travaille depuis quatre ans dans un comité d'aide aux victimes à Somerset. «Damyon Dubois (qui a témoigné contre l'abbé Gagné) a même été ridiculisé en pleine église par un prêtre.

«Ça prend beaucoup, beaucoup de courage pour aller témoigner en cour. À Somerset, on en a six qui y sont allés, mais il y en a beaucoup qui ne veulent pas. Nos plus jeunes petites victimes ne sont pas encore capables.»

La loi du silence est d'autant plus difficile à briser que l'agresseur est une personne connue, souvent respectée, et qui joue un rôle important dans la communauté. «Le traumatisme est encore plus grave lorsque l'agresseur est dans une position d'autorité et que la victime a du respect et de l'estime pour lui, explique un psychologue de Saint-Boniface.

«Souvent, la relation d'intimité qui s'établit avec le prêtre est bonne au début, elle remplace celle qui n'a pas eu lieu avec le père. Mais lorsque le prêtre transgresse la frontière, ça fait très mal.»

Gilles Lesage, archiviste chez les Oblats et originaire de Notre-Dame-de-Lourdes, étend la comparaison à toute la commauté. «Le rôle du prêtre dans une communauté est tout aussi important que celui du médecin de famille. C'est la personne à qui on se confesse. Quand un drame se produit, le réflexe est le même que dans une famille. Sans approuver l'acte répréhensible, on va choisir de ne pas en parler.»

Lorsque l'abbé Jean-Paul Gagné a été nommé à Richer au milieu des années 80, certains paroissiens étaient déjà au courant des allégations qui pesaient contre lui. Mais ils ont attendu plus de deux ans, et quelques incidents, avant d'oser se plaindre à l'archevêché. L'abbé Gagné n'a été retiré que six mois plus tard.

Pourquoi avoir attendu si longtemps? Parce que les allégations semblaient infondées, ou parce qu'elles visaient un prêtre? «Il y avait probablement les deux, estime Jean-Jacques Serceau, syndic de la paroisse à l'époque.

«Quand ce sont des jeunes qui ont des problèmes, on ne sait pas toujours s'il faut les croire. Le fait qu'il s'agissait d'un prêtre rendait aussi la décision très difficile à prendre. C'était quand même un très bon prêtre, qui avait de bonnes relations avec la plupart des gens.»

Quant au silence de l'Église elle-même, on peut l'interpréter de différentes façons. Fernand ...

L'archevêché de Saint-Boniface.

photo: Laurent Gimenez

3

C'était il y a 200 ans.

Laurent GIMENEZ

1 - Éditorial, *LA LIBERTÉ* du 25 mars 1994, par Jean-Pierre Dubé

2 - La Loi du silence, par Laurent GIMENEZ, *LA LIBERTÉ* du 25 mars 1994 - page 21

3 - Les membres du Comité d'aide aux victimes de Somerset : Anita Poiron, Omer Boulet et Marie Letain.

Quand *La Liberté* est-elle devenue libre ?

Dans la vie de chacun arrive le moment de se mettre debout devant son parent : l'enfant ou l'organisme adulte affirme son autonomie face à son créateur. Et cette affirmation, dans le cas du journal, s'est produite de façon inattendue le 25 mars 1994.

L'affrontement déterminant entre l'archevêché de Saint-Boniface et *La Liberté* s'est produit sur l'épineuse question de la pédophilie au sein du clergé. Un prêtre muté plusieurs fois au Manitoba est retrouvé dans une paroisse albertaine et interviewé par une équipe de CBWFT. En conférence de presse après la diffusion du reportage, le pasteur égaré refuse d'assumer ses responsabilités et s'attire le sermon de l'éditorialiste.



ACTUEL

Après la diffusion du reportage de Radio-Canada sur l'abbé Jean-Paul Gagné

L'Archevêché n'exclut pas les poursuites judiciaires

L'Archevêché de Saint-Boniface a réagi de façon particulièrement violente à la diffusion d'un reportage sur l'abbé Jean-Paul Gagné le 16 mars dernier à Radio-Canada. L'ancien curé de Powerview, Richer et Holland y est accusé d'inconduite sexuelle par plusieurs témoins.

Le lendemain même de la diffusion, l'Archevêché a organisé une conférence de presse au cours de laquelle l'archevêque de Saint-Boniface, Mgr Antoine Hacault, a lu un texte défendant son «intégrité personnelle».

«J'affirme clairement et sans aucune arrière-pensée que j'ai toujours agi dans ce dossier avec prudence, sagesse et compassion pour toutes les personnes impliquées», a-t-il déclaré.

Mgr Hacault n'a pas nié les allégations formulées contre son ancien curé dans plusieurs paroisses entre 1975 et 1988. Mais il a précisé que «l'abbé Gagné a suivi une thérapie étendue au centre Southdown en 1988. Par la suite, sur la recommandation des spécialistes, l'abbé Gagné a été accepté pour exercer son ministère dans le dicocèse de Saint-Paul. Depuis les derniers six ans, son comportement est au-dessus de tout soupçon.»

L'archevêque a ensuite quitté la salle sans répondre aux questions des journalistes, cédant la place à son porte-parole, l'abbé Claude Blanchette, qui a lancé des attaques très dures contre les auteurs du reportage.

«Nous considérons que ceci constitue du journalisme injuste et biaisé, a-t-il notamment déclaré. Ça remet en question les valeurs éthiques du journalisme et des réalisateurs de cette émission.

«En plus, le manque d'objectivité se voit dans les faits suivants: peu de mention a été faite de l'aide pastorale offerte au prêtre et aux présumées victimes; l'histoire personnelle troublée et les motifs douteux d'une des personnes interviewées n'ont pas été incluses dans l'émission.»

L'abbé Blanchette reproche particulièrement aux auteurs du reportage de ne pas avoir pris contact avec lui. «Comme par le passé, j'aurais facilité le travail du journaliste pour obtenir les faits et pour faciliter les interviews nécessaires», affirme-t-il.

L'Archevêché pourrait-il aller jusqu'à intenter des poursuites judiciaires contre Radio-Canada? «Tout est possible, répond le porte-parole. Nous poursuivons notre étude du traitement de Radio-Canada.»

De son côté, le producteur délégué de l'émission Ce Soir Manitoba, Philippe Vrignon, déclare: «On a fait notre devoir de journalistes. Je suis déçu que Mgr Hacault n'ait pas voulu répondre aux questions des journalistes. C'est lui qui a la responsabilité de muter les prêtres. Là-dessus, il aura à répondre publiquement.»

La possibilité de poursuites judiciaires ne semble pas inquiéter le producteur. «Le reportage a été revu deux fois par nos avocats à Ottawa. On l'a même refait avant de le diffuser. L'Archevêché a choisi de riposter plutôt que de répondre aux allégations. Il cherche à mettre le point de mire sur le reportage de Radio-Canada plutôt que sur le fond, c'est-à-dire l'affaire Jean-Paul Gagné.»

Laurent GIMENEZ

L'abbé Blanchette et Mgr Hacault en conférence de presse.

Archives La Liberté

L'Archevêché n'exclut pas les poursuites judiciaires, par Laurent GIMENEZ, *LA LIBERTÉ* du 25 mars 1994 - page 3

La question de l'éthique sexuelle était au cœur des tensions depuis des années dans les pages de *La Liberté*. Sur cette matière, le journal des Oblats s'en tenait à un silence réprobateur. Avec la laïcisation, l'hebdo s'était montré accommodant, se gardant bien de prendre position dans un milieu divisé. Puis les conflits sur le féminisme, la contraception, l'avortement et l'homosexualité ont enflammé les esprits avant d'évoluer vers une forme de paix sociale. Jusqu'au moment où le scandale de la pédophilie vint plonger la communauté dans une lutte à finir.

Au début des années 1990, un moment déterminant : la mise sur pied à Somerset d'un Comité d'aide aux victimes d'agression sexuelle. Présidé par la paroissienne Anita Poiron, le groupe marque l'histoire en dénonçant le curé et prenant la défense des jeunes agressés, en obtenant ensuite de l'aide policière et juridique.

Le procès n'aurait jamais eu lieu sans le Comité : malgré les suicides chez les jeunes demandeurs, il a continué à les soutenir courageusement, à essuyer la persécution des paroissiens et du clergé tout en assumant des frais juridiques. Le 13 décembre 1993, l'abbé René Touchette était reconnu coupable d'attentats à la pudeur et condamné à 2,5 ans de prison. Anita Poiron et son Comité ont exercé un droit de parole jamais vu au Manitoba. Ils n'ont pourtant pas été reconnus, même s'ils ont deux fois été mis en nomination aux Prix Riel.

Vint ensuite un reportage de *Ce Soir Manitoba* à l'issue d'une enquête sur les antécédents d'un prêtre muté trois fois dans le diocèse à la suite de plaintes de paroissiens. Surpris dans la rue par une équipe de tournage, le prêtre n'avait su répondre aux questions, mais son discret exil albertain venait créditer les allégations découvertes par la salle de nouvelles.

Voici comment débutait l'article de *La Liberté* du 25 mars 1994 : « L'archevêque de Saint-Boniface a réagi de façon particulièrement violente à la diffusion d'un reportage sur l'abbé Jean-Claude Gagné, le 16 mars dernier à Radio-Canada… Mgr (Antoine) Hacault n'a pas nié les allégations formulées contre son ancien curé dans plusieurs paroisses entre 1975 et 1988. Mais il a précisé que « l'abbé Gagné a suivi une thérapie étendue… Depuis les derniers six ans, son comportement est au-dessus de tout soupçon. »

« L'archevêque a quitté la salle sans répondre aux questions des journalistes, cédant la parole à son porte-parole, l'abbé Claude Blanchette, qui a lancé des attaques très dures à l'endroit des auteurs du reportage. »

D'abord, un reporter de CBC Manitoba a tout de suite contesté les dires du porte-parole sans cacher son indignation. Le surlendemain, ce journaliste était congédié pour éviter une poursuite. Mais le ton de la conférence de presse est resté dans les menaces : l'abbé Blanchette a laissé entendre que l'intégrité personnelle du chef diocésain avait été mis en doute et que des poursuites contre Radio-Canada n'étaient pas écartées.

L'article citait ainsi le producteur délégué Philippe Vrignon : « On a fait notre devoir de journaliste. Le reportage a été revu deux fois par nos avocats à Ottawa… Je suis déçu que Mgr Hacault n'ait pas voulu répondre aux questions. C'est lui qui a la responsabilité de muter les prêtres. Là-dessus, il aura à répondre publiquement. » Mais l'archevêque s'en est sorti indemne, il n'a fait face à aucune conséquence. En 1996, il recevait le Prix Caritas de la Fondation catholique.

Mais le travail des collègues de Radio-Canada a ouvert des portes au journal. C'était une nouvelle affirmation de la liberté de presse. Les allégations étaient de nature criminelle et on ne pouvait pas facilement accepter l'exit du pasteur, même si le lectorat de l'hebdo était aussi ébranlé que l'auditoire de la télé.

« Ce qui commence à étonner, écrit l'éditorialiste le 25 mars, c'est la répétition et l'apparente difficulté de l'archevêché à prendre le contrôle de la situation… Que va faire Mgr Hacault? Il n'annonce aucun changement dans son approche. À l'archevêché, on étudie la possibilité de poursuivre Radio-Canada devant les tribunaux et on se proclame au-dessus de tout doute. »

« Mais le fait que l'honneur de l'archevêque ait pu être bafoué n'est pas le plus important. Il y a des familles et des paroisses qui craignent pour la sécurité de leurs enfants. On peut se le demander : quand éclatera le prochain scandale?

« La vérité reste frappante : en face d'évidences répétées, l'archevêque a simplement changé le mal de place et permis que l'abus se perpétue en faisant des permutations. Le reportage de CBWFT a le mérite de montrer jusqu'où peut aller la conspiration du silence. On a vu Mgr Hacault en conférence de presse lire sa déclaration et disparaître derrière une porte. Cette image de fuite en silence est familière : les paroissiens de Somerset la connaissent… »

« Depuis 1990, malgré des demandes répétées, on a refusé d'accorder à *La Liberté* la possibilité de rencontrer Mgr Hacault face à face pour une entrevue sur le sujet des allégations sexuelles… On a l'impression que les autorités du diocèse vivent dans un autre monde. Ou un autre temps. »

L'affirmation était catégorique : les autorités religieuses ne sont pas au-dessus de la loi et leur traitement des plus démunis ne sera pas ignoré. Dans un journal indépendant et professionnel, les journalistes entendent exercer leur métier selon des normes reconnues.

Sauf que, plusieurs mois plus tard, la rédaction apprenait que l'Archevêché avait menacé de poursuivre *La Liberté*. La société éditrice Presse-Ouest avait choisi de ne pas en informer la rédaction sur le champ. En jouant au protecteur, elle diminuait l'affirmation de l'autonomie.

Tout ça pour dire que la liberté de presse n'est jamais entièrement acquise, même quand on s'appelle *La Liberté*.



www.laliberte100ans.ca

ABRIS POUR FEMMES

Doubler l'administratif

Pour 2013-2014, l'Entre-temps des Franco-Manitobaines souhaite se doter d'un plein poste administratif au-lieu du demi-temps actuel.

Camille HARPER-SÉGUY
presse2@la-liberte.mb.ca

L'Entre-temps des Franco-Manitobaines (Entre-temps), qui célébrait en 2013 ses 20 ans, a tenu son assemblée générale annuelle le 19 juin dernier. L'organisme a de nombreux projets pour 2013-2014.

Entre autres, il voudrait se doter d'un temps plein administratif. « On cherche des fonds pour se doter d'un poste administratif à temps plein plutôt qu'à demi-temps comme nous avons maintenant, indique la directrice générale de l'Entre-temps, Hortense Rabet. C'est notre priorité pour 2013-2014. »

Cette personne aurait un mi-temps vraiment administratif, incluant notamment la comptabilité et toute tâche administrative, ainsi qu'un mi-temps d'agente de soutien.

Les besoins sont en effet bien présents. « Par exemple, on a besoin d'une agente de soutien pour s'occuper des enfants de nos résidentes pendant nos programmes de *counselling* si une bénévole doit annuler, rapporte Hortense Rabet. Jusqu'à maintenant, dans de tels cas, on devait annuler tout le programme. Or, le *counselling* est vraiment important pour nos résidentes. »

De même, « nos résidentes ont souvent besoin d'être accompagnées partout pour faire diverses démarches administratives, comme à la banque, poursuit la directrice générale. En effet, quand elles étaient dans une relation abusive, le mari prenait souvent le contrôle de leur vie donc elles n'ont pas l'habitude de ces démarches ».

Hortense Rabet précise que « ce poste existait déjà avant à l'Entre-temps, mais de façon ponctuelle. On a vu qu'il était vraiment indispensable, donc on veut maintenant le rendre permanent. Ça va me libérer pour exécuter mes tâches de directrice générale ».

L'année 2013-2014 sera aussi celle de la révision du plan stratégique de l'Entre-temps, à l'automne prochain. « Notre dernière planification stratégique remonte à 2009 et on veut voir si on est bien en phase avec les problèmes de la société ou si on devrait changer des choses, explique Hortense Rabet. Après 20 ans d'existence, c'est important de voir où on en est, mais on prévoit plutôt une adaptation qu'un nouveau plan. »


Archives La Liberté
Hortense Rabet.

Enfin, l'Entre-temps cherche toujours un local pour y installer ses bureaux. « Pour le moment, nos bureaux sont situés là où sont nos résidences, rappelle Hortense Rabet. On voudrait changer ça car on ne peut pas donner l'adresse de nos résidences pour la sécurité des femmes.

« Si on avait nos bureaux ailleurs, on pourrait donner l'adresse et les gens pourraient y venir chercher des renseignements, affirme-t-elle. Ça nous permettrait notamment de faire plus de prévention. »

Par ailleurs, l'Entre-temps a terminé son année en équilibre budgétaire. « Notre fonds de roulement vient surtout des dons, conclut Hortense Rabet. On espère que ça continuera car à cause de leur âge, nos bénévoles aux Chevaliers de Colomb n'organiseront plus de tournoi de golf en août prochain, qui nous rapportait entre 3 000 $ et 5 000 $. Toutefois, ils cherchent déjà d'autres moyens de nous aider à collecter des fonds. »

MÉDIAS

Moins d'argent pour les producteurs indépendants?

L'Alliance des producteurs francophones du Canada craint que la nouvelle licence du CRTC accordée à Radio Canada appauvrisse les producteurs audiovisuels en milieu minoritaire.


Thibault JOURDAN
presse1@la-liberte.mb.ca

Natalie McNeil est inquiète. La directrice générale de l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC), qui représente les producteurs audiovisuels francophones locaux en milieu minoritaire, craint que ses membres ne s'appauvrissent dans les années à venir. En cause : certaines conditions de la nouvelle licence accordée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à la Société Radio Canada (SRC), applicable à partir du 1er septembre prochain.

À première vue, pourtant, la décision du CRTC est très favorable aux producteurs indépendants : outre le fait que la SRC doit consacrer au moins cinq heures par semaine à de la programmation locale, elle impose au diffuseur public de dépenser au minimum 6 % de son budget annuel de programmation envers des producteurs indépendants locaux. Selon des calculs de l'APFC, l'entreprise publique a alloué en moyenne 5,5 % de ce budget aux producteurs indépendants entre 2008 et 2011, hors Québec. « Il n'y avait pas d'exigences budgétaires auparavant, insiste Guillaume Castonguay, porte-parole du CRTC. Seules des obligations en termes d'heures existaient. »


photo : Gracieuseté APFC
Natalie McNeil est mitigée face à la décision du CRTC : « On est satisfait d'avoir obtenu une condition de licence, mais on est déçu d'être avec le Québec ».

Or, ce qui préoccupe particulièrement Natalie McNeil, c'est que les nouvelles exigences de dépenses englobent aussi les producteurs installés au Québec, hors Montréal. « On aurait souhaité que les règles protègent plus la production canadienne-française, explique-t-elle. On voulait que le minimum de dépenses recommandé par le CRTC soit réservé à la production francophone hors Québec. C'est en cela que la décision du CRTC est une vraie déception. »

Une inquiétude partagée par Patrick Clément, co-directeur et producteur à Médias Rendezvous. « La réalité que vivent les producteurs francophones en milieu minoritaire n'est pas la même que celle des producteurs en région au Québec, assure-t-il. Je ne pense pas que nous devrions être mis dans la même catégorie. » Il craint aussi une dissolution de l'identité francophone sur les ondes du diffuseur public. « Cette décision aura un impact pour tous les francophones hors Québec, déplore le producteur. Une production de Chicoutimi sera très différente d'une production de Saint-Boniface ».

Financièrement, l'APFC estime que ce changement pourrait entraîner une perte nette d'environ 50 % pour les producteurs francophones hors Québec. « Bien sûr, l'argent est un enjeu important, renchérit Patrick Clément. Mais ce qui est plus important encore, c'est qu'avant la SRC avait l'obligation de travailler avec des producteurs indépendants francophones en milieu minoritaire. Cette obligation n'existe plus, Radio Canada pourrait donc dépenser 5,9 % du budget dans les régions au Québec et 0,1 % ailleurs au Canada. »

Face à cette dissymétrie possible, le CRTC se défend en disant s'attendre « à ce que le budget soit raisonnablement réparti », selon Guillaume Castonguay. Natalie McNeil, elle, espère que Radio Canada continuera de soutenir les producteurs indépendants « comme elle l'a toujours fait », et ne se contentera pas uniquement des 6 %.

Quatre producteurs quittent l'APFC

Il y a quelques semaines, quatre producteurs de l'Alliance des producteurs francophones du Canada ont claqué la porte collectivement. En quelques minutes, l'organisation a été réduite de 19 à 15 membres. Parmi les mécontents, deux sont du Manitoba, un du Nouveau-Brunswick et un dernier de l'Ontario.

Certains invoquent des différences d'opinion sur le fonctionnement de l'organisation, mais la vraie raison de cette défection en masse semble être la position prise par l'APFC sur le dossier Accents/Unis. « Les quatre membres sont partis car ils n'étaient pas d'accord avec l'appui que l'APFC a apporté au projet Unis de TV5 », affirme la directrice générale, Natalie McNeil. L'APFC étant la seule association qui représente tous les producteurs francophones hors Québec, qu'ils soient membres ou non de l'Alliance, elle a pris sa décision « pour les intérêts supérieurs de la production francophone », se défend sa directrice générale.

Reste qu'avec ce départ, l'APFC pourrait faire face à des difficultés financières. « Ces retraits fragilisent le fonctionnement de l'organisation, indique Natalie McNeil. Du fait que nous sommes une association interprovinciale, aucune province ne veut nous financer. On cherche donc de nouvelles sources de revenus, mais cela n'est pas facile ».

Tous les producteurs qui sont partis n'ont pas complètement fermé la porte et des discussions sont en cours avec certains. « Je reste optimiste », conclut Natalie McNeil.

ENVIRONNEMENT

Adieu, le synthétique

Suivant l'exemple du Québec et de l'Ontario, la Province du Manitoba cherche à interdire les pesticides synthétiques. La décision fait le bonheur des écologistes et des médecins, mais pose néanmoins quelques défis.

Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

Le gouvernement Selinger compte interdire l'usage de pesticides sur les gazons, et ce dès décembre 2014. C'est, du moins, l'intention du ministre de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques, Gord Mackintosh, qui a indiqué, le 28 juin dernier, qu'il déposera un projet de loi à cet effet lors de la prochaine session de l'Assemblée législative.

« Les experts en médecine s'entendent pour indiquer que les pesticides synthétiques posent des risques à la santé des humains, et en particulier celle des enfants, déclare-t-il. Étant donné la disponibilité croissante de produits naturels pouvant contrôler les mauvaises herbes, il est temps que le Manitoba se joigne aux 171 municipalités canadiennes qui sont déjà passées à l'action. »

En effet, le Québec et l'Ontario ont déjà interdit les pesticides synthétiques, en 2003 et en 2009 respectivement. Le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ont interdit le pesticide 2,4-D, contenu dans de nombreux herbicides domiciliers, entre autres ceux de la marque commerciale Killex.



photo : Daniel Bahuaud

La force de frappe d'un pesticide synthétique, ou l'écologisme d'un produit biologique? En 2015, les Manitobains n'auront plus de choix.

Le projet de loi, s'il est adopté, permettrait seulement les bio-pesticides approuvés par le gouvernement fédéral. Par conséquent, les pesticides synthétiques seraient interdits sur les pelouses, les chaussées, les trottoirs, les patios, ainsi que les terrains scolaires de la province. Seuls les terres agricoles, les terrains de golf et les entreprises d'installation de gazon en seraient exemptés.

Moins efficaces

Plusieurs grandes entreprises ont déjà cessé de vendre les pesticides synthétiques. Depuis 2009, la firme Rona n'offre que des pesticides biologiques. « Nous souhaitons aider nos clients à faire des choix écologiques responsables lorsqu'ils maintiennent leurs pelouses », indique le directeur du développement du marché chez Rona pour le Manitoba, la Saskatchewan et le Nord-Ouest ontarien, Darin Lemieux.

Gérant à St. Mary's Nursery and Garden Centre, Ken Land voit la situation d'un œil différent. « Santé Canada a déclaré que les pesticides synthétiques, convenablement utilisés, sont relativement sécuritaires, déclare-t-il. Par ailleurs, ils sont beaucoup plus efficaces que les pesticides biologiques. C'est pour cela que nous les vendons toujours, bien que nous offrons également les produits biologiques pour les clients qui veulent s'en prévaloir.

« En fait, s'il est tout simplement question de maintenir l'état actuel de sa pelouse ou de son jardin, les produits biologiques sont tout à fait de mise, poursuit-il. Ceux de marque Weed B Gon sont à base de fer, tandis que ceux de Nature's Glory sont à base de vinaigre et de savon. Ils exigent plusieurs applications pour obtenir des résultats semblables à ceux d'une application d'un produit synthétique, mais les résultats peuvent être très positifs.

« Mais, dans certains cas, l'emploi des pesticides synthétiques est fortement conseillé, poursuit-il. Lorsque des pissenlits envahissent une pelouse, leurs graines se propagent facilement dans les plates-bandes et les jardins. De plus, le pissenlit est une plante vivace, alors si, un été, on perd contrôle de sa propagation, le problème perdurera l'année suivante. »

C'est pour cette raison, maintient Ken Land, qu'un bon nombre d'Ontariens ont continué d'acheter des pesticides synthétiques, en dépits de la loi provinciale.

« Plusieurs résidants de Kenora les achètent au Manitoba, mentionne-t-il. D'autres se rendent aux États-Unis. »



ÉCONOMIE

OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES

À la conquête du Bakken

Le World Trade Centre de Winnipeg et la Chambre de commerce de Winnipeg ont organisé un séminaire pour vanter les opportunités économiques dues au boom pétrolier de l'autre côté de la frontière américaine.

Thibault JOURDAN

presse1@la-liberte.mb.ca



photo : Thibault Jourdan

Les entreprises canadiennes peuvent se positionner sur le secteur des services, estime Derek Earl.

La région de Bakken est immense et riche. S'étendant sur deux provinces canadiennes, le Manitoba et la Saskatchewan, et deux États américains, le Dakota du Nord et le Montana, une bataille s'y déroule actuellement, à trois kilomètres sous terre, dans les roches schisteuses gorgées de pétrole. Avec le développement de l'industrie pétrolière non conventionnelle, les opportunités d'affaires semblent sans limite pour les entreprises canadiennes.

C'est en tout cas le message qu'ont essayé de faire passer l'ancien gouverneur du Montana, Brian Schweitzer, et le président du World Trade Center du Montana, Arnie Sherman, lors d'un séminaire à Winnipeg. Organisé le 26 juin par le World Trade Centre (WTC) de Winnipeg et la Chambre de commerce de la ville, il a attiré plusieurs centaines de chefs d'entreprises manitobains.

« La plupart des opportunités sont secondaires et ne sont pas dans le pétrole et le gaz », indique le gestionnaire de projet au sein du WTC, Derek Earl. Le Dakota du Nord et le Montana sont, en effet, en pleine expansion et manquent de tout : logements, infrastructures, services de santé, transports, gestion des déchets, dépollution environnementale ou encore systèmes de communication.

Environ 50 000 travailleurs sont arrivés récemment dans des petites bourgades rurales telles que Williston, au Dakota du Nord. Attirés par l'odeur du pétrole et les torrents de dollars, 110 000 personnes devraient venir gonfler cette main d'œuvre d'ici 2023.

« La demande est telle qu'il y a une pénurie aux États-Unis, affirme Derek Earl. Ils doivent importer et la réaction des Américains est assez ouverte aux entreprises manitobaines, comme le prouve la présence de l'ancien gouverneur du Montana. »

Le salut des entreprises manitobaines passe donc par la fourniture de ce dont manquent les Américains. Si ces derniers sont les champions de la fracturation hydraulique, technique coûteuse et polluante permettant d'extraire le gaz et le pétrole coincés dans les roches schisteuses, les Canadiens, eux, peuvent s'enrichir en fournissant des services. « Les exportations de produits et de services sont les meilleurs débouchés pour les entreprises manitobaines, plutôt que d'envoyer des travailleurs Canadiens aux États-Unis », indique le chargé de projet.

À la fin du séminaire, une petite trentaine d'entrepreneurs avaient déjà été séduits par les opportunités économiques de l'autre côté de la frontière. Essentiellement originaires du sud-ouest de la province et des environs de Winnipeg, ils pourront bénéficier du soutien du WTC de Winnipeg dans leur quête de dollars. « Nous avons établi un partenariat avec le WTC du Montana, souligne Derek Earl. Nous sommes l'organisme qui va mettre en contact des chefs d'entreprises manitobains avec des experts déjà présents sur le terrain, par l'intermédiaire du WTC du Montana. »

En clair, l'institution va offrir un suivi et un accompagnement qui collent parfaitement avec son mandat qui est d'ouvrir des opportunités pour les entreprises manitobaines. Et il y a de quoi faire de l'autre côté de la frontière : d'ici 2023, la région du Bakken devrait produire 1,5 millions de barils de pétrole par jour.